

Module 6



Coordination avec les acteurs extérieurs

Le module en un coup d'œil

Vue d'ensemble

Ce module vise à permettre au personnel chargé de la protection de l'enfance de recenser plus efficacement les acteurs externes pertinents, notamment les entités gouvernementales, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, avec lesquels ils seront amenés à entrer en contact dans le cadre de leur fonction de coordination. Les opérations de paix des Nations Unies doivent souvent compter sur le soutien de ces acteurs pour mener à bien leur mandat de protection de l'enfance, en particulier pour ce qui est d'orienter les enfants vers des services d'aide.

Objectifs de la formation

À l'issue de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- D'expliquer pourquoi il est essentiel pour les opérations de paix des Nations Unies d'assurer la coordination avec les acteurs extérieurs en matière de protection de l'enfance
- De décrire le rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans la coordination avec les acteurs extérieurs
- De recenser les acteurs extérieurs pertinents pour l'action de la mission en faveur de la protection de l'enfance

Vue d'ensemble du module

Durée : 90 minutes (1 heure et 30 minutes)

Le module	
Diapositives d'introduction	Diapositives 1-2
Pourquoi la coordination est-elle importante ?	Diapositives 3-4
Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans la coordination	Diapositive 5
Cartographie des acteurs extérieurs concernés	Diapositives 6-7
Activités	
Activité 6.1 Tirer parti des autres composantes de la mission pour la surveillance de la protection de l'enfance	Page 12
Informations supplémentaires	Page 15 + fichier séparé

Le module



Les opérations de paix des Nations Unies doivent souvent compter sur le soutien d'acteurs extérieurs pour mener à bien le mandat de protection de l'enfance, en particulier dans le cadre des réponses déployées au titre des programmes.

À cet effet, le personnel chargé de la protection de l'enfance doit établir des réseaux solides et fiables ainsi que des voies d'aiguillage fonctionnelles avec les acteurs extérieurs, notamment les entités gouvernementales, les agences des Nations Unies, les ONG, les parties au conflit, etc.

Le présent module est principalement axé sur la coordination avec les acteurs extérieurs à la mission. Parallèlement, le personnel chargé de la protection de l'enfance assure la coordination des efforts de protection de l'enfance au sein de la mission dans le cadre de la fonction de prise en compte systématique. Il doit également travailler en étroite coordination avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, qui dirige les efforts visant à intégrer les préoccupations des enfants touchés par les conflits armés dans l'ensemble du système des Nations Unies.

La coordination est une question transversale importante pour l'ensemble de vos activités en tant que personnel chargé de la protection de l'enfance, notamment pour la surveillance et la communication des informations, la sensibilisation, le dialogue avec les parties au conflit et la prise en compte systématique de la protection de l'enfance au sein de la mission.

Diapositive 1 : Introduction – Coordination avec les acteurs extérieurs



Module 6 :
COORDINATION AVEC
LES ACTEURS EXTÉRIEURS

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies


1

Diapositive 2 : Objectifs de la formation

Objectifs

À l'issue de ce module, vous serez en mesure :

- D'expliquer pourquoi il est essentiel pour les missions des Nations Unies d'assurer la coordination avec les acteurs extérieurs pour tout ce qui concerne la protection de l'enfance
- De décrire le rôle joué par le (la) spécialiste de la protection de l'enfance dans la coordination avec les acteurs extérieurs
- De recenser les acteurs extérieurs pertinents pour l'action de la mission en faveur de la protection de l'enfance

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 2

- À l'issue de ce module, les apprenantes et apprenants seront en mesure :
 - D'expliquer pourquoi il est essentiel pour les opérations de paix des Nations Unies de coordonner leur action sur la protection de l'enfance avec les acteurs extérieurs
 - De décrire le rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans la coordination avec les acteurs extérieurs
 - De recenser les acteurs extérieurs pertinents pour l'action de la mission en faveur de la protection de l'enfance



Avant de passer à la diapositive suivante, demandez aux apprenantes et aux apprenants pourquoi, à leur avis, cette coordination est essentielle pour que la mission puisse remplir son mandat de protection de l'enfance.

Acquis d'apprentissage 6.1


Pourquoi la coordination avec de acteurs extérieurs est-elle importante ?

Diapositive 3 : Pourquoi la coordination est-elle importante ?

Pourquoi la coordination est-elle importante ?

La coordination peut aider la mission à :

- Tirer parti des accès aux populations/aux zones ou informations dont disposent les autres acteurs
- Éviter les doubles emplois
- Renforcer les capacités locales
- Faire en sorte que les enfants rescapés puissent accéder aux services d'aide
- Stimuler les efforts de sensibilisation

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 3

- La coordination est essentielle pour l'exécution du mandat de protection de l'enfance de la mission. Voici quelques raisons justifiant la coordination avec les partenaires :
 - **Tirer parti de l'accès des autres acteurs** à certaines zones géographiques, sources d'information ou cibles de sensibilisation. Une bonne coordination permettra par exemple de nouer des partenariats avec des organisations de la société civile dans une région reculée et recueillir ainsi des informations sur des violations graves ou mener des campagnes de sensibilisation.

- **Éviter les doubles emplois**, un aspect décisif compte tenu de la taille souvent limitée des effectifs chargés de la protection de l'enfance. Par ailleurs, n'oubliez pas que le manque de coordination peut s'avérer néfaste, par exemple lorsque les acteurs réinterrogent des survivants ou des témoins de faits de violence.
 - **Renforcer les capacités locales**, en travaillant avec des acteurs extérieurs sur des problématiques relevant de la protection de l'enfance. Ainsi, inviter l'entité gouvernementale responsable des services de protection de l'enfance à se joindre à vous pour des visites de suivi de la situation carcérale peut être une expérience formatrice.
 - **Faire en sorte que les enfants survivants puissent accéder aux services d'aide**. Les opérations de paix des Nations Unies n'offrent aucun service aux enfants. Il est donc essentiel d'assurer la liaison avec les prestataires de services concernés afin de garantir aux enfants concernés le soutien médical, psychosocial, juridique et autre dont ils ont besoin.
 - **Stimuler les efforts de sensibilisation**. Certains prestataires de services peuvent être au courant de violations commises à l'encontre d'enfants mais sont réticents à faire eux-mêmes œuvre de sensibilisation, par crainte de perdre leur espace humanitaire. Par contre, ils sont peut-être disposés à partager ces informations avec le personnel chargé de la protection de l'enfance afin de stimuler les actions de sensibilisation menées dans le contexte de la mission.
- Comme l'illustrent ces exemples, la coordination peut être bénéfique aussi bien pour la mission et pour ses partenaires en matière de protection de l'enfance.




Avant de passer à la diapositive suivante, demandez aux apprenantes et aux apprenants pourquoi la coordination peut s'avérer problématique. Quels sont les principaux obstacles à une coordination efficace ?

Diapositive 4 : Pourquoi la coordination est-elle un défi ?

Pourquoi la coordination est-elle un défi ?

La coordination peut être difficile en raison :

- Des différences dans les mandats et approches
- De la concurrence entre ces entités pour attirer l'attention et les ressources
- Des incitations limitées à la coordination
- Du coût de la coordination (temps, ressources, etc.)

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

4

- La coordination pose également un certain nombre de problèmes. Vous-même et vos partenaires devez avoir conscience de ces défis et travailler ensemble pour les relever. Les problèmes peuvent résulter, entre autres :
 - **Des différences dans les mandats et approches** : par exemple, si d'autres acteurs appliquent des normes de sécurité et de confidentialité moins strictes, il est possible que le personnel chargé de la protection de l'enfance ne soit pas en mesure de partager avec eux certaines informations, notamment des données sensibles, en raison du préjudice potentiel pour les survivants et les autres personnes de leur divulgation.
 - **De la concurrence entre ces entités pour attirer l'attention et les ressources** : certaines entités peuvent par exemple préférer agir seules afin de minimiser les complications logistiques, de mettre plus directement en valeur leur action et/ou d'éviter tout partage des ressources.
 - **Des incitations limitées à la coordination** : par exemple, il se peut que les ressources permettant au personnel de participer aux travaux des organes de coordination soient limitées.

- **Du coût de la coordination** : par exemple, le fait de devoir mobiliser rapidement de multiples acteurs peut s'avérer complexe et retarder l'action.

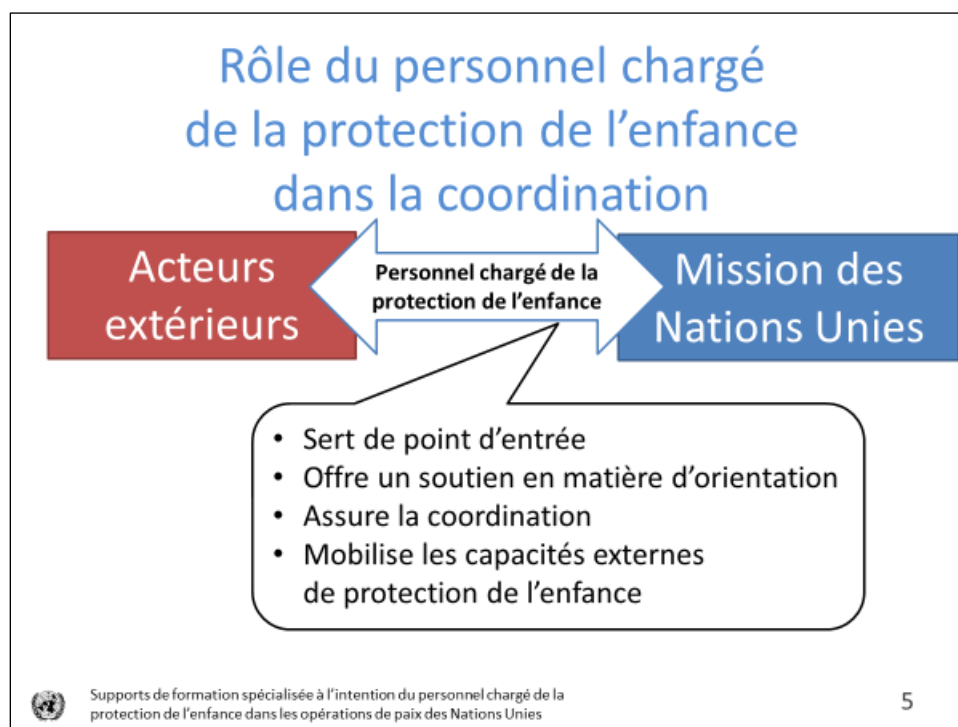


Discutez avec les membres du groupe des moyens envisageables pour atténuer certains de ces problèmes. Par exemple, pour limiter le coût de la coordination, une solution consiste à s'assurer que tous les partenaires ajoutent de la valeur à la démarche et à confier des fonctions et attributions claires à tous les participants. Autre idée : les partenaires peuvent mettre au point des instructions permanentes pour la gestion de l'information, fondées sur les normes internationales de protection de l'enfance pertinentes.

Acquis d'apprentissage 6.2

Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans la coordination

Diapositive 5 : Rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance dans la coordination



- Le personnel chargé de la protection de l'enfance joue un rôle de premier plan dans la coordination des actions de protection de l'enfance dans les conflits armés. Vos fonctions et attributions dans la coordination avec les partenaires sont exposées dans la *Politique sur la protection de l'enfance* de 2017. En résumé, il vous appartient de :
 - Servir de **point d'entrée** pour permettre aux acteurs concernés de collaborer avec les opérations de paix des Nations Unies sur des questions relatives à la protection de l'enfance.

- **Informé le personnel de la mission** des services médicaux, juridiques et autres que les acteurs extérieurs proposent aux enfants victimes de violations ou ayant survécu à celles-ci, ainsi qu'aux systèmes d'aiguillage.
 - **Collaborer** avec les composantes de la mission et leurs partenaires concernés **sur les activités de surveillance, de communication de l'information et de sensibilisation**, y compris la cogestion de l'équipe spéciale de surveillance et d'information, le cas échéant.
 - **Mobiliser des capacités techniques extérieures** pour fournir, si nécessaire, des moyens techniques au sein de l'environnement opérationnel immédiat.
- Ces efforts ont pour objectif primordial de permettre aux opérations de paix des Nations Unies d'exploiter les avantages comparatifs des différents acteurs sur le terrain afin de faire progresser la protection, les droits et le bien-être des enfants.

Acquis d'apprentissage 6.3

Recenser les acteurs extérieurs concernés

Activité 6.1


Exercice de groupe : cartographie des acteurs concernés

Diapositive 6 : Exercice de groupe : cartographie des acteurs concernés

Exercice de groupe : cartographie des acteurs concernés

Tâches :

1. Recensez les acteurs concernés
2. Analysez les acteurs et les relations :
 - Assurez-vous la coordination avec les bons acteurs ?
 - Avec qui d'autre devriez-vous interagir ?
 - Comment améliorer la coordination entre les acteurs extérieurs ?

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 6



Le but de l'exercice est de réaliser une cartographie afin de recenser et d'analyser les acteurs extérieurs pertinents pour l'action de la mission en matière de protection de l'enfance.

DURÉE : 60 minutes

INSTRUCTIONS :

- Répartissez les participantes et participants en groupes de 4-5 personnes et distribuez le feuillet d'information.
 - Feuillet d'information : Cartographie des acteurs
- Passez en revue les instructions figurant sur ce feuillet. Demandez aux groupes de ne pas consacrer plus de 20 minutes à la cartographie afin de garder suffisamment de temps pour l'analyse. Ils disposent de 40 minutes au total avant de présenter leur rapport en plénière.
- Ce délai écoulé, invitez chaque groupe à exposer ses principaux résultats et à partager avec les autres groupes les enseignements tirés de cet exercice (20 minutes).




Lors du débriefing, soulignez le fait que la coordination est essentielle à la bonne exécution du mandat de protection de l'enfance de la mission. Cependant, il convient de choisir soigneusement avec qui cette coordination doit être établie et sur quels sujets elle doit porter. Cette cartographie permettra au personnel chargé de la protection de l'enfance d'être plus stratégique dans leurs efforts de coordination.

Diapositive 7 : Points à retenir

Points à retenir

- La coordination est essentielle à la bonne exécution du mandat de protection de l'enfance de la mission
- Le rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance est de faire le lien entre la mission et les acteurs de la protection de l'enfance
- Ne sous-estimez pas les problèmes posés par la coordination et choisissez bien vos partenaires !

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 7



Passez en revue ces points à retenir.

Activités

Des informations supplémentaires sur chaque activité figurent dans un dossier séparé. Il s'agit :

Numéro	Titre	Modalités
Activité 6.1	Cartographie des acteurs	Feuillelet d'information